

But du séjour: Séjour d'un fonctionnaire international à la retraite

Check-list

20

Notice:

Pour le séjour d'un fonctionnaire d'une organisation internationale, précédemment au bénéfice d'une carte de légitimation du Département fédéral des affaires étrangères (DFAE), qui souhaite vivre sa retraite en Suisse.

Le règlement du séjour s'apparente aux dispositions des articles 25 concernant les rentiers et 32 concernant les intérêts publics majeurs de l'Ordonnance du 24 octobre 2007 relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (OASA).

En cas d'acceptation par le Service de la population (SPOP), le dossier est soumis à l'approbation de l'Office fédéral des migrations (ODM) s'agissant d'une dérogation aux conditions d'admission.

Liste des documents	Transmis par le CDH	Transmis au SPOP *
• Certificat de travail ou lettre de la fin des rapports de travail mentionnant la durée des fonctions avec l'Organisation internationale	☐	☐
• Lettre motivant le souhait de vivre en Suisse durant la retraite avec mention des attaches existantes avec la Suisse	☐	☐
• Indication des lieux de séjour et d'activité durant les 10 dernières années	☐	☐
• Justificatifs des moyens financiers (attestation de l'Organisation internationale concernant le droit aux prestations de la caisse de retraite, autres sources de revenus, fortune personnelle, etc)	☐	☐
• Rapport d'arrivée avec 1 photo	☐	
• Copie du passeport en cours de validité	☐	

Compte tenu des séjours précédents en Suisse, la production d'un extrait du casier judiciaire n'est pas exigée.

* Transmission au SPOP préalablement au rapport d'arrivée, le cas échéant par l'administré, par un mandataire ou par l'ambassade / consulat.

Autres check-lists en relation avec le but du séjour:

- Membres de la famille du titulaire principal: check-list 8
- Concubin du titulaire principal: check-list 11

Remarque(s):

- Sous réserve de l'approbation de l'ODM, une autorisation d'établissement (permis C) peut être délivrée pour autant que le fonctionnaire ait travaillé sans interruption en Suisse pour l'Organisation internationale durant les 5 dernières années.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le(s) site(s) suivant(s):

- ♦ Service de la population (SPOP): www.vd.ch/entree-et-sejour
- ♦ Office fédéral des migrations (ODM): www.bfm.admin.ch/bfm/fr/home.html
- ♦ Département fédéral des affaires étrangères (DFAE): www.eda.admin.ch/eda/fr/home.html